

**DÉCLARATION DE CONSENTEMENT POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS DE CHIEN OU
DE CHAT (ARTICLE 11 et 24)**

Nom et prénom du gardien : _____

Adresse : _____

En signant la présente déclaration, je confirme :

- Que les informations inscrites au formulaire de ma demande initiale de permis de chien ou de chat sont exactes et demeurent inchangées lors du présent renouvellement, conformément aux articles 13 et 26 du règlement municipal L-12430 concernant les animaux.

Les renseignements consignés à la demande de permis de chien ou de chat (articles 11 et 24) :

1. Le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone et la date de naissance du gardien de plus de 18 ans;
 2. Le nom, le sexe, la couleur, le poids, la provenance ainsi que la date de naissance ou l'âge approximatif du chien ou du chat;
 3. La race du chien lorsque le chien a un certificat d'enregistrement ou d'identification officiel délivré sous le régime de la *Loi sur la généalogie des animaux*, L.R.C. 1985, ch.8 (4^e suppl.); ou, lorsque le chien n'a pas de certificat d'enregistrement ou d'identification officiel, le type de chien et la mention « croisée » tel qu'indiqué sur un avis écrit d'un médecin vétérinaire;
 4. Une déclaration du gardien à l'effet :
 - a. qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle relative aux animaux au cours des huit (8) ans précédant sa demande de permis;
 - b. qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle à la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* RLRQ chapitre B-3.1 au cours des quatre (4) ans précédant sa demande de permis
 5. Pour un permis de chien, une déclaration du gardien à l'effet :
 - a. qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction aux articles 9 al. 1 (2) et (3), 27, 30, 31, 34, 41, 57, 71, 78, al.2 (14), (15) et (18) de ce présent règlement au cours des quatre (4) ans précédant sa demande de permis;
 - b. qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction aux articles 78 al.2 (13), (17) et (19) de ce présent règlement au cours des huit (8) ans précédant sa demande de permis;
 - c. que son chien n'est pas entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal domestique;
 - d. qu'il n'a pas eu sous sa garde un chien déclaré dangereux au cours des quatre (4) ans précédant sa demande de permis;
 6. Une preuve de stérilisation, sauf lorsque :
 - a. le gardien présente un avis écrit d'un médecin vétérinaire qui indique que la stérilisation est contre-indiquée pour l'animal;
 - b. le chien ou le chat est âgé de moins de six (6) mois ou lorsque la stérilisation doit être retardée à un âge recommandé selon l'avis écrit d'un médecin vétérinaire;
 - c. le gardien présente un avis écrit d'un médecin vétérinaire qui indique que le chien ou le chat doit rester entier pour des fins de reproduction;
 7. Le numéro de micropuce sauf lorsque le gardien présente un avis écrit d'un médecin vétérinaire qui indique que cette procédure est contre-indiquée pour l'animal;
- Le paragraphe 7 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019;
 - Lorsque le gardien réside dans un immeuble locatif, il doit présenter une preuve signée par le propriétaire de l'immeuble qui l'autorise à garder plus d'animaux que décrits à l'article 22 dans son logement.

Il est interdit de fournir une information fausse ou inexacte aux fins visées au premier alinéa

Signature du gardien de plus de 18 ans : _____ Date : _____

Signature du représentant de la Ville : _____ Numéro d'employé : _____

Spécification sur la demande de renouvellement (identification des animaux)

Il est important de joindre ce document à votre demande de renouvellement de permis

Si vous devez renouveler pour plus de deux chiens, veuillez inscrire les deux premiers chiens dans la partie « permis régulier » et les chiens supplémentaires dans la partie « permis spécial ».

Permis régulier (chien : 27 \$ / chat : 7 \$)				
Identification des animaux pour lesquels vous renouvelez le permis (pour les <u>animaux 1 à 4</u>)				
	Nom des animaux	Numéro de médaille	Stérilisé *	
			Oui	Non
1.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Permis spécial (50 \$ supplémentaire sur le coût total du permis)				
Identification des animaux pour lesquels vous renouvelez le permis (pour les <u>animaux 5 à 8</u>)				
	Nom des animaux	Numéro de médaille	Stérilisé *	
			Oui	Non
5.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	_____	# _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Notez que des documents justificatifs prouvant la stérilisation et la présence d'une micropuce sont requis. Un avis du médecin vétérinaire de l'animal doit être fourni si ce dernier ne peut être stérilisé ou micropucé (ex. contre-indication médicale). L'obligation de stérilisation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. L'obligation de micropuçage entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.*

Nous vous remercions de votre collaboration.

- **L'équipe de la brigade animalière**